



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du  
02/04/2024**

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

**Numéro : 2024/029**

**Objet** : Création de postes  
d'insertion - CUI PEC

**Rapporteur** :  
Délila M'HENNI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

**PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

**ONT DONNÉ POUVOIR**

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loutfi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Hajer MOHSNI

**Caractère exécutoire**

Déposée en sous-préfecture le : - 0 AVR. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : - 0 AVR. 2024



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le rapport par lequel Mme Délila M'HENNI, Conseillère municipale, déléguée au Développement économique, à l'Emploi et à l'Insertion, expose ce qui suit :

*« Dans l'objectif de poursuivre son action en matière d'intégration et d'insertion, la ville des Ulis souhaite apporter son soutien aux personnes éloignées de l'emploi en ayant recours au dispositif d'insertion qu'est le Contrat Unique d'Insertion aussi appelé Parcours Emploi Compétences (CUI PEC).*

*Le parcours emploi compétences est un contrat de travail, de droit privé, appelé Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI - CAE). Il concerne les personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour accéder à l'emploi.*

*Il s'agit d'un contrat d'une durée d'un an maximum rémunéré au SMIC. Les personnes recrutées font l'objet d'un accompagnement renforcé avec la mise en place d'actions de formation, de périodes de professionnalisation et d'un suivi personnalisé par la désignation d'un tuteur.*

*Outre le bénéfice apporté aux personnes recrutées, le recours au parcours emploi compétences constitue une opportunité permettant de renforcer les équipes dans un contexte de maîtrise budgétaire de la masse salariale. Le parcours emploi compétences est un contrat aidé financièrement par l'Etat. L'aide forfaitaire est fixée par arrêté du Préfet de Région.*

*Le parcours emploi compétences représente un véritable tremplin pour les personnes inscrites dans ce dispositif et permet d'apporter un soutien aux services municipaux.*

*Pour 2024, il est prévu 5 postes pour accueillir des personnes via ce dispositif :*

- 1 poste d'agent polyvalent de restauration pour le restaurant d'application Les 3 Fourneaux dans le cadre du partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Education nationale ;
- 1 poste d'agent horticole au sein des serres municipales ;
- 2 postes d'agents en charge des salles des fêtes et en soutien lors des manifestations, rattachés à la direction Vie de la cité ;
- 1 poste d'agent chargé du suivi technique et des projets des studios musicaux.

*Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :*

*- décider de créer 5 postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences ;*

*- autoriser le Maire ou son représentant à signer avec l'État, représenté par France Travail, les conventions pour l'application de ce dispositif et les documents y afférents ;*

*- dire que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012. »*

**Vu** la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

**Vu** le Code du travail et notamment les articles L.5134-19-1, L.5134-20 et L.5134-65 ;

**Vu** le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

**Vu** l'arrêté du 11 septembre 2023 relatif aux parcours emploi compétences et fixant le montant des aides de l'État pour les Parcours Emploi Compétences sous la forme de Contrats Unique d'Insertion - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et pour les Contrats Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ;

**Vu** l'avis du Comité Social Technique en date du 26 février 2024 ;

**Considérant** que ce dispositif s'inscrit dans la continuité des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ;

**Considérant** que ce dispositif peut permettre à la Commune de contribuer à développer la cohésion sociale en favorisant la réinsertion des publics en difficultés éloignés de l'emploi ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- DÉCIDE de créer 5 postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec l'État, représenté par France Travail, les conventions pour l'application de ce dispositif et les documents y afférents ;

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 4 avril 2024

Le Maire,  
Clovis CASSAN

# Acte à classer

2024-029

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-08T14-35-34.00 ( MI252165225 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-029-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création de postes d'insertion - CUI PEC

Date de décision : 02/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Délib 2024-029 Création de postes d'insertion - CUI PEC .PDF      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/04/24 à 14:35

Date 08/04/24 à 14:35

Date 08/04/24 à 14:41

Par ALLEZY Elodie

Par ALLEZY Elodie